



Règlement des courses TKB 2026

RENDEZ-VOUS EN TERRES BRETONNES

Article 1

L'inscription au Trail du Kreiz Breizh implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : En plus de ce règlement, les coureurs devront se conformer aux exigences réglementaires en vigueur au 28 mars 2026. Il en est de même pour l'organisation qui se soumettra aux exigences réglementaires du moment, et aux exigences des autorités compétentes (préfecture, municipalités)

Article 3 : matériel obligatoire et ravitaillements :

Le Trail du Kreiz Breizh est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance.

Les coureurs du TKB 66, des Marathons du TKB et TKB 28 doivent prendre en charge une part de leur ravitaillement. Un litre minimum d'eau est exigé au départ puis après chaque ravitaillement.

Chaque coureur des TKB 100, TKB 66, TKB 42 et du TKB 28 devra porter :

- un téléphone portable allumé, batterie chargé
- un sifflet,
- une Eco-cup
- une couverture de survie,
- une lampe frontale (sauf pour le TKB 28).
- d'un litre de capacité de
- du numéro de secours de l'épreuve pré enregistré (il figurera sur le dossard)

De plus, les coureurs du TKB 100 devront en plus disposer d'un set de piles de rechange pour leur lampe frontale, ou une lampe frontale de secours.

Ce matériel obligatoire pourra faire l'objet d'un contrôle à tout moment par l'équipe organisatrice.

L'utilisation de bâtons n'est pas conseillée pour ces types de tracés mais est autorisée.

Les ravitaillements prévus sont les suivants

- Pour le TKB 100 : 5 ravitaillements vers les KM 20, 40, 59 (Quelven), 83 (Saint-Nicolas-Les-Eaux), 92 (Kerphilippe).
- Pour le TKB 66 : 3 ravitaillements au KM 20,5 (Quelven) – KM 38 (Saint-Nicolas-Les-Eaux) – KM 58 (Kerphilippe).
- Pour le Marathon de Pontivy, le dimanche : il est prévu 2 ravitaillements, au km 20.5 (Quelven) et au km 36 (Kerphilippe).
- Pour le TKB 28 : 2 ravitaillements au KM 13 (Rimaison) au KM 20 (Kerphilippe)
- Pour le TKB 18 : 1 ravitaillement, uniquement liquide
- Les ravitaillements sont constitués d'eau, de coca, de jus, de biscuits salés, de portions de fruits.
- Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses est prévu.

Les gobelets pour les ravitos, seront évités, nous vous conseillons de vous munir d'Eco Cup.

Article 4 – règles d'inscription :



Le règlement applicable au Trail du Kreiz Breizh est celui de la FFA sur l'organisation des courses Hors Stade. L'organisation ne donne pas de dossard à un concurrent si son dossier n'est pas complet. Chaque participant (hors courses enfants) doit présenter **la licence FFA 2025-2026 ou un certificat de PPS (Parcours Prévention Santé) valide.**

Limites d'âge :

- Le TKB 18 est ouvert aux personnes nées en 2008 ou avant (junior et après).
- Le TKB 10 est ouvert aux personnes nées en 2010 ou avant (cadets et après)
- Les TKB 28, TKB 42, TKB 66 et TKB 100 sont ouverts aux personnes nées en 2007 ou avant (espoir et après).

Autorisation parentale pour les -18 ans.

Article 5 – prix d’engagement :

Le coût des engagements est de :

- 60 € pour le TKB 100, 65 € après le 10 mars 2026
- 36 € pour le TKB 66, 38 € après le 10 mars 2026.
- 24 € pour le TKB 42, 26 € après le 10 mars 2026.
- 16 € pour le TKB 28, 18 € après le 10 mars 2026.
- 10 € pour le TKB 18, 11 € après le 10 mars 2026.
- 7 € pour le TKB 10, 8 € après le 10 mars 2026

Les inscriptions se font sur uniquement sur internet (site KLIKEGO).

Article 6 – La Bourse aux dossards :

Une bourse aux dossards sera ouverte pour toutes les épreuves. Attention, en cas de désistement, remettre votre dossard en vente le plus vite possible, car les 3 dernières semaines avant l'épreuve, les reventes sont de plus en plus difficiles sur certaines épreuves. Une retenue de 2 € sera maintenue sur tout dossard revendue sur la bourse aux dossards, en plus des frais Klikego.

La bourse aux dossards sera définitivement fermée le mardi 10 mars 2026

Article 7 – annulation/remboursement :

Une assurance annulation de 3 € est proposée à l'inscription pour les TKB 100, TKB 66, TKB 42 et TKB 28. Cette assurance vous permet d'annuler votre inscription jusqu'à 7 jours avant la course sur justificatif. Celle-ci vous sera remboursée à l'exception des frais Klikego.

Sans cette assurance, les remboursements de seront possibles que pas la bourse aux dossards.

Annulation de la course : Si l'édition 2026 devait être annulée pour quelque raison que ce soit, nous vous proposerons le choix entre les 3 propositions suivantes :

- 1) Report de votre inscription sur l'édition 2027, au tarif 2026.
- 2) Le don de votre inscription à l'association
- 3) Le remboursement de la quasi-totalité de votre inscription : nous proposons de ne garder que 2 €, hors frais de transaction Klikego.



Article 8 – retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer en présentant une pièce d'identité du coureur concerné.

Les lieux et horaires de retrait des dossards sont les suivants :

- Le vendredi 27 mars de 10H00 à 19H chez ENDURANCE SHOP Pontivy (Horaires susceptibles de changer), puis pour le TKB 100, de 22h00 à 23H45 sur le site de départ de Poul Fétan à Quistinic.
- Le samedi 28 mars 2028 : sur le site du départ, TENNIS CLUB de PONTIVY, 1 rue Stanislas Compagnon, 56300 Pontivy
 - TKB 66 : de 5h00 à 5h45 – départ de la course à 6H00
 - TKB 42 : de 5H à 6H : départ de la course à 6H30.
 - TKB 28 : de 6h00 à 7h00 – départ des bus qui vous conduiront à St Nicolas, à 7H00.
Départ de la course à 8H00 de St NICOLAS
 - TKB 18 : de 7h30 à 8h45 – départ à 9h00
 - TKB 10 : de 8h45 à 9h15 - départ de la course à 9H30

Aucun dossard ne pourra être délivré en l'absence de dossier complet.

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant une photocopie recto verso de votre Carte d'identité, avec la mention manuscrite « **Bon pour retrait de mon dossard** » et votre signature.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine de manière lisible, toute autre position du dossard ou quelconque obstacle obturant la puce au passage de la ligne d'arrivée peut être à l'origine d'une non-détection de la puce. Un écran de contrôle à l'arrivée permet au coureur de vérifier la bonne détection. Dans le cas où le coureur n'apparaîtrait pas sur l'écran de contrôle, celui-ci devra le signaler immédiatement au poste de chronométrage qui procédera à un enregistrement manuel.

IMPORTANT : En cas d'abandon, Informer le PC course au N° indiqué sur le dossard. Interdiction absolue de passer à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 8 – départs / navettes / vestiaires / douches :

Les départs de courses sont :

- TKB 100 : départ Minuit du village de Poul Fétan en Quistinic
- TKB 66 : départ 6h00 de Pontivy/
- TKB 42 : départ 6h30 de Pontivy/
- TKB 28 : départ 8h00 de Saint-Nicolas-les-Eaux, départ extérieur
- TKB 18 : départ 9h00 de Pontivy,
- TKB 10 : départ 9h30 de Pontivy

Pour les TKB 100 l'acheminement sur le lieu de départ à Poul Fétan, Quistinic, sera fait par bus départ des bus à 22H00. Sur réservation. Pour le TKB 28, l'acheminement sur le lieu de départ à Saint Nicolas des Eaux sera fait par bus, départ des bus à 7H00. Sur réservation.

Les coureurs du TKB 28 ont la possibilité de laisser un sac, avec leur numéro de dossard, à l'équipe organisatrice présente à Saint-Nicolas-Les-Eaux pour un rapatriement au vestiaire surveillé dans la salle à Pontivy.



Article 10 – barrières horaires :

Sur le TKB 66 et TKB 100, nous avons mis en place les barrières horaires suivantes :

- A l'église de Quelven : barrière horaire à 9H30, soit
 - pour le TKB 100, après 9h30 et environ 59 km de course
 - Pour le TKB 66 après 3H30 et 21 km de course
 - Pour le TKB 42, après 3H00 et 21 km de course
- A St-Nicolas-Les-Eaux : barrière horaire à 12H45 soit :
 - Pour le TKB 100 après environ 76 km et 12h45
 - Pour le TKB 66, après 38 km et 6H00 de course,
- A l'écluse de Rimaison : une barrière à 14H30.
- Au ravitaillement de Kerphilippe : une barrière horaire à 16H00,
 - Pour le TKB 100, après 96 km et 16h00 de course
 - Pour le TKB 66 après 58 km et 10h00 de course.
- A l'arrivée : une barrière horaire à 17H15 soit :
 - Pour le TKB 100, après 17H15 de course
 - Pour le TKB 66 après 11H15 de course

Les barrières horaires mettent les coureurs hors course. L'organisation se charge alors de les rapatrier sur Pontivy par navette.

Article 11 – Base de vie à Saint Nicolas pour le TKB 100 :

Le site de Saint Nicolas des Eaux abritera une base de vie pour le TKB 100. Les coureurs pourront remettre au départ à Quistinic, un sac pour St Nicolas des Eaux. Après le passage à St Nicolas, ce sac sera acheminé à l'arrivée à Pontivy.

Article 11 – récompenses :

Les podiums ont lieu immédiatement après l'arrivée des coureurs récompensés. Les coureurs concernés sont donc invités à être présents dans la salle du Drogo.

Seront récompensés : les trois premiers au scratch féminin et masculin. Les premiers de catégories ne seront pas récompensés.

Article 12 – droit à l'image :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées, vos mails peuvent être transmis à nos différents partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.



Article 13 – responsabilités individuelles :

Les participants reconnaissent les dangers inhérents au trail, et renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation, et des bénévoles de l'Association Trail du Kreiz Breizh, ainsi que des propriétaires.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter en dehors des zones prévues à cet effet et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. En cas de dégradation avérée du parcours (pollution ou autre) par un concurrent, les commissaires de courses sont habilités à le mettre hors de course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte ou de vol d'objets ou de matériel, de franchissement des barrières et limites de sécurité.

Les circuits des TKB 100, TKB 66, et TKB 28 franchissent à plusieurs reprises des écluses. La proximité de l'eau font que les passerelles peuvent être glissantes. **Les franchissements doivent se faire impérativement en marchant, sans courir, avec la plus grande vigilance, en agrippant les rampes.** Un commissaire de course sera présent sur place pour aider les concurrents qui le souhaitent. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

Un service de sécurité est prévu sur les courses. Il sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Les abandons sont à signaler par SMS au n° de téléphone prévu à cet effet, sur le dossard. Les puces sont à retourner impérativement à la salle du Drgo.

Article 14 : Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.



Article 15 - Acceptation

Je reconnaissais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Trail du Kreiz Breizh, y compris les règles sanitaires particulières. Je les accepte en totalité et m'engage à les respecter. Je suis conscient des risques liés à cette activité sportive.

En aucun cas je ne pourrai porter l'organisation pour responsable de quelque problème de santé que ce soit.

Article 16 – mot final de l’organisation :

Tous les bénévoles du TKB vous souhaitent une excellente course !